



Extrait du site Terre-en-vue

<https://terre-en-vue.be/presentation/la-fondation/article/la-fondation>

La Fondation

- Terre-en-vue - La Fondation -

Date de mise en ligne : vendredi 11 janvier 2013

Copyright © Terre-en-vue - Tous droits réservés

La fondation Terre-en-vue a été constituée le 26 octobre 2015.



Statuts de la Fondation Terre-en-vue

Comme la coopérative Terre-en-vue, elle vous permet d'utiliser votre argent, votre réseau et vos terres pour soutenir la création et le maintien de fermes agroécologiques.

Les terres agricoles données et léguées seront gérées en *biens communs* et seront confiées à des agriculteurs qui s'engageront à y développer des projets agroécologiques.

Les dons et legs en argent seront principalement affectés à l'acquisition de parts de la coopérative Terre-en-vue et au soutien des activités de l'asbl Terre-en-vue.

Ces dons et legs permettront d'accroître la stabilité et la résilience financières du mouvement.

Quelque soit l'occasion (**mariage, naissance, anniversaire...**), n'hésitez pas, pensez à Terre-en-vue pour inviter votre entourage à soutenir nos actions ! Nous pourrions vous transmettre la liste des donateurs pour les remerciements.

FAIRE UN DON

La **Fondation Roi Baudouin** héberge le **Fonds des Amis de Terre-en-vue**. Les dons de 40€ et plus (et de maximum 10% de vos revenus annuels) bénéficient d'une **réduction d'impôt** de 45% du montant du don*.

Rendez-vous sur la **plateforme en ligne, sécurisée, de la Fondation Roi Baudouin** :

<https://donate.kbs-frb.be/actions/FFO-TerreEnVue>

Établir un ordre permanent ? Sélectionnez l'option "don mensuel" sur la plateforme. La somme des dons sur l'année civile est prise en compte pour établir la défiscalisation (il faut atteindre 40€ minimum). Ce soutien régulier et dans la durée à notre mouvement est précieux !

Vous n'avez pas besoin d'attestation fiscale ?

Vous pouvez faire un don directement à la fondation Terre-en-vue en effectuant un versement au compte bancaire de la fondation : BE79 5230 4648 7933 (BIC : TRIOBEBB).

Communication souhaitée : "don à la fondation Terre-en-vue".

Si vous faites un don via ce biais, merci de **nous envoyer un mail** sur fondation@terre-en-vue.be pour que nous puissions garder le contact.

*Conditions de déduction fiscale :

- ▶ Le montant doit s'élever à minimum 40€ par année fiscale (du 1er janvier au 31 décembre).
- ▶ Le montant total de l'ensemble de vos dons pour lesquels la réduction d'impôt est accordée ne peut pas s'élever à plus de 10 % de l'ensemble de vos revenus nets.

Si vous souhaitez effectuer un don en nature ou un legs par testament, veuillez nous contacter :

fondation@terre-en-vue.be.

[Diane Rosendor](#) 0486 661 747 ; [Maarten Roels](#) 0496 68 28 78.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la fondation est actuellement composé de :

- ▶ **Hélène Capocci**, active à Liège pour Infirmiers de rue
- ▶ **Thierry Vard**, agronome et membre du groupe local Jacquemart
- ▶ **Victoria Tosar**, chargée de projet au CRA-W, notamment le projet Terraé
- ▶ **Xavier Tislair**, chargé de projet chez Médecins Sans Frontières
- ▶ **Thomas Moreau**, chargé de projet chez EcoRes et fondateur de l'épicerie GraspHopper (Ottignies)